



4 boulevard de l'ancienne voie ferrée ZA Le Pountet 32300 Mirande - tél : 05 62 66 72 90

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi 11 avril à 18h30,

Les membres du Comité Syndical représentants des communes membres se sont réunis à la salle des fêtes 32300 BELLOC-SAINT-CLAMENS sur la convocation qui leur a été adressée par M. DUPOUEY - Président.

Date de la convocation : 2 avril 2025

Etaient présents : 49 délégués – 5 procurations

Secrétaire de séance : Mme EXTREMES Danièle, déléguée titulaire de la commune de BELLOC-SAINT-CLAMENS

Objet : Frais d'honoraires du bureau d'étude INGC pour le suivi de la mise en place des points d'apport volontaire.

Monsieur le Président a rencontré le 24 mars 2025 le Directeur Adjoint du bureau d'étude INGC à AUCH pour le suivi de la mise en place des points d'apport volontaire.

Il est proposé des frais d'honoraires complémentaires de la mission de maîtrise d'œuvre pour une durée d'un an qui se compose comme suit :

Assistance au maître d'ouvrage pour la période test de la collecte en point d'apport volontaire

- Réalisation des bons de commande supplémentaires
- Déplacements des points d'apport volontaire non adaptés aux circuits de collecte
- Redimensionnement de certains points d'apport volontaire en fonction des taux de remplissage
- Diverses réunions de travail, chantier et comité syndical.

Le montant s'élève à 16 200 € HT soit 19 440 € TTC.

Après avoir délibéré, les membres du comité syndical décident à l'unanimité

- D'autoriser le Président du SMCD à régler les honoraires complémentaires du bureau d'étude INGC pour le suivi de la mise en place des points d'apport volontaire pour une durée de 12 mois.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents
Pour extrait conforme, Le Président Francis DUPOUEY



La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat.

Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte suite à sa publication et à sa transmission en Sous-Préfecture de Mirande

Le 15 avril 2025 - Date d'affichage : 15 avril 2025